

Assiette de servitude T1 relative aux voies ferrées - version numérisée DDT63 - PUY-DE-DÔME - 2014



[Métadonnées](#)

|
[Métadonnées \(XML\)](#)

|
[Télécharger](#)

|
[URL du service de visualisation \(WMS\) \(DDT63_T1_voies_ferrees\)](#)

|

Titre	Assiette de servitude T1 relative aux voies ferrées - version numérisée DDT63 - PUY-DE-DÔME - 2014
Date	2014-10-17T14:46:00
Type de date	Révision
Date	2014-10-22T00:00:00
Type de date	Publication

Résumé

Les servitudes d'utilité publique (SUP) sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général. La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régaliennne de l'État qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leur annexes.

Les SUP de type T1 concernent les propriétés riveraines des chemins de fer et sont instituées dans des zones définies par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

Textes en vigueur :

Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - Titre Ier : mesures relatives à la conservation des chemins de fer (articles 1 à 11) ;
Code de la voirie routière (créé par la loi n° 89-413 et le décret n° 89-631) et notamment les articles :
-L. 123-6 et R.123-3 relatifs à l'alignement sur les routes nationales,
-L. 114-1 à L. 114-6 relatifs aux servitudes de visibilité aux passages à niveau,
-R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants pour la mise en œuvre des plans de dégagement sur les routes départementales ou communales.

Seules les servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée font l'objet d'une procédure d'instauration spécifique, à savoir :
•avant 1989, par arrêté préfectoral après avis du conseil municipal ou, s'il y a lieu, du conseil général
•à partir de 1989, par arrêté préfectoral ou par délibération du conseil général ou du conseil municipal, selon qu'il s'agit d'une route nationale, d'une route départementale ou d'une voie communale.

lien vers les articles L.114-1 et suivants du code de la voirie routière :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=90BEC90EAB825D9B9772ECD922033674.tpdjo08v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006149496&cidTexte=LEGITEXT000006070667&dateTexte=

lien vers guide de numérisation des SUP : <http://www.geomatique-aln.fr/spip.php?article296>

La date de référence de la donnée correspond à la date de publication de la présente métadonnée

Code	https://www.datara.gouv.fr/geonetwork/srv/e956de15-35b6-45d8-a7f1-dabeb548430a
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	http://www.geomatique-aln.fr/spip.php?article296
Protocole	
Adresse Internet	https://carto.datara.gouv.fr/cgi-bin/mapservwfs?
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities
Adresse Internet	https://carto.datara.gouv.fr/cgi-bin/mapserv?
Protocole	OGC:WMS-1.1.1-http-get-map
Adresse Internet	https://catalogue.datara.gouv.fr/geosource/panierDownloadFrontalParametrage?LAYERIDTS=22177215
Protocole	WWW:DOWNLOAD-1.0-http--download
Adresse Internet	https://catalogue.datara.gouv.fr/rss/atomfeed/atomdataset/e956de15-35b6-45d8-a7f1-dabeb548430a
Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link

Contact pour la ressource

Nom de l'organisation	SNCF
Rôle	Gestionnaire
Nom de l'organisation	DDT 63 (Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme)
Rôle	A l'origine de
Catégorie ISO	Planification/Cadastre

Mot Clé

Mot Clé	Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	réseau ferroviaire
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	AUVERGNE
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	données ouvertes
Mot Clé	open data
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	PUY-DE-DÔME
Mot Clé	DDT 63

Type de mot clé	Thème
Mot Clé	AMENAGEMENT URBANISME
Mot Clé	ASSIETTE SERVITUDE
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	TRANSPORT INFRASTRUCTURE
Mot Clé	FERROVIAIRE
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	OUVERT
Mot Clé	GRAND PUBLIC
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	données ouvertes
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	Assiette servitude
Mot Clé	Grand public
Mot Clé	DDT Puy-de-Dôme
Mot Clé	Ferroviaire
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	PUY-DE-DOME
-------------	-------------

Emprise géographique

Ouest	2.413
Est	3.972
Sud	45.292
Nord	46.249

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	1000
---------------------------	------

Généalogie

Généralités sur la provenance	<p>L'assiette d'une servitude T1 est un objet géométrique de type surfacique correspondant à l'emprise de la zone de protection de la voie ferrée ou de ses infrastructures. Elle est traduite par une zone de protection de 5 mètres tracée tout autour de la voie.</p> <p>Le référentiel de saisie dépend de l'assiette et est indiquée lorsqu'il est connu comme attribut.</p>
-------------------------------	---

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	Aucune condition ne s'applique. Utilisation libre sous réserve de mentionner la source (a minima le nom du producteur) et la date de sa dernière mise à jour.
Identifiant de la fiche	e956de15-35b6-45d8-a7f1-dabeb548430a
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8

Contact

Nom de l'organisation	DDT 63 (Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme)
Rôle	Point de contact
Date des métadonnées	2016-03-15T17:19:13